



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00469

POLE ENTREPRENEURIAL ET D'INNOVATION (PEI) NOVACIERIES - MANDAT DE PROGRAMMATION CONFIE A LA SPL CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D2021004690

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

POLE ENTREPRENEURIAL ET D'INNOVATION (PEI) NOVACIERIES - MANDAT DE PROGRAMMATION CONFIE A LA SPL CAP METROPOLE

Le site de 45 ha des anciennes aciéries de Saint-Chamond - « Novaciéries », fait l'objet d'une ZAC confiée en concession d'aménagement à la SPL Cap Métropole.

Au sein de la ZAC, Saint-Etienne Métropole souhaite porter la réalisation d'un Pôle Entrepreneurial et d'Innovation (PEI) au sein d'une halle industrielle existante (Halle 14), qui doit faire l'objet d'une démolition partielle et d'une réhabilitation.

Suite à une première série d'études de pré-faisabilité, le PEI de Novaciéries serait composé des différents espaces suivants:

- Une pépinière d'accueil des jeunes entreprises (ateliers et bureaux) ;
- Un hôtel d'entreprises pour les entreprises plus matures (ateliers et bureaux) ;
- Un open-space destiné à accueillir des entrepreneurs indépendants, de manière temporaire ou ponctuelle (location à la journée ou au mois) ;
- Un espace de showroom, servant de démonstrateur ou vitrine pour les entreprises de la vallée du Gier ;
- Un plateau technique dont les équipements seront mis à disposition des entreprises à des fins de formations voire de banc d'essai.

Pour rappel, la Halle 14 d'une surface d'environ 7.300 m², est actuellement propriété de l'EPOA qui doit réaliser dans les prochains mois des travaux de démolition partielle, de dépollution et de désamiantage (maîtrise d'œuvre récemment désigné).

A noter également que la réalisation du PEI dans la Halle 14 n'est pas comprise dans la concession d'aménagement confiée à Cap Métropole pour le projet global de Novaciéries.

Cap Métropole disposant de compétences en matière de suivi de projets de construction complexes d'une part, et étant aménageur de la ZAC des Aciéries / projet Novaciéries et l'opérateur maître d'ouvrage du site d'autre part, il est proposé de confier un mandat à la SPL pour le suivi des études de programmation du PEI conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. Cette mission pourrait durer entre 6 et 10 mois et se faire utilement en parallèle des études de maîtrise d'œuvre conduite par l'EPOA pour les travaux de démolition partielle, de désamiantage, de dépollution.

Dans le cadre de ce mandat d'études, Cap Métropole assurerait donc une mission de mandataire qui porterait sur les éléments suivants :

- Pilotage général de la mission,
- Accompagnement dans la définition des études préalables nécessaires au démarrage de l'opération et à l'état des lieux du bâtiment, et accompagnement de la définition de l'intervention de l'EPOA,
- Accompagnement pour la réalisation de la mission du programmeur,

- Analyse des mutualisations possibles avec l'IFSI (salle de conférence à l'usage de l'équipement mais également de l'IFSI, sous forme d'amphithéâtre et potentiellement modulable d'une contenance estimée de 250 places).

Pour cette mission, Cap Métropole recevrait une rémunération fixée à 28 037,50 € HT.

Les dépenses maximales qui pourraient être confiées à des tiers sont estimées comme suit :

- 70 000 € HT pour la mission du programmiste ;
- 20 000 € HT pour les diagnostics complémentaires au besoin.

A l'issue des études de programmation, le programme étant stabilisé et validé par la collectivité, la mise en œuvre opérationnelle serait à entériner selon 2 pistes privilégiées à ce jour, soit par voie de mandat de réalisation pouvant être confié à la SPL Cap Métropole (ou un autre opérateur), soit en régie directe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le mandat de programmation à intervenir avec Cap Métropole ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20 du budget principal de l'exercice 2022 (BATE/2031 HT/APEPI/ opération 250).**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU